

Conseil municipal du 24 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le à 14h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Palluel, Maire.

Etaient présents, M. Denis PALLUEL, Maire, et 12 conseillers. (11 à partir de 16h30, 10 à partir de 17h)

Absents : Fanch QUENOT, Thierry ROLLAND, Emilie TIERSEN (à partir de 16h30)

Ont donné procuration : Fanch QUENOT à Lydia ROLLAND ; Thierry ROLLAND à Marie Noëlle MINIOU ; Emilie TIERSEN à Inès ORLACH (à partir de 16h30)

Secrétaire de séance : Mickaël GRÜNWEISER

I° Présentation projet pyrolyse

Présentation par M. Gwendal VONK en conseil municipal de l'étude du SDEF à jour sur le potentiel de valorisation énergétique de la ressource bois sur Ouessant

Une pré-étude réalisée par le SDEF montre un potentiel intéressant pour l'installation d'une unité de valorisation énergétique par gazéification de la ressource bois sur Ouessant.

Les gisements de la ressource bois ont été identifiés :

- Déchets Bois : 80 à 100t/an, coûtant 22 000 à 32 000€/an à la Mairie
- Déchets verts : 20 à 40t de bois sec
- Résidus entretien d'espaces naturels : à définir

La production annuelle potentielle d'énergie est estimée à :

- Electricité : 82 à 100 MWh net
- Chaleur : 180 à 225 MWh net

Les premiers résultats de l'étude actuelle montrent donc un potentiel intéressant pour cette unité de valorisation énergétique.

Cependant, il faut consolider les données suivantes :

- Quantité de déchets valorisables
- Qualités de la ressource : analyses chimiques à faire pour s'assurer de la bonne qualité (absence de polluants)
- Recherche de potentiels clients pour la chaleur : contact et analyse des besoins
- Localisation du site (dépendant de la valorisation de chaleur)
- Dimensionnement et chiffrage des coûts des équipements et infrastructures : broyeur, hangars...
- Dimensionnement et chiffrage des coûts du fonctionnement et des protocoles techniques

En plus de la consolidation des données du projet, il faut identifier les modalités juridiques suivant les différents scénarii de portage de projet :

- Mairie
- SDEF
- Autres : ex. société de projet avec Mairie/SDEF/EDF

Lancement d'une étude

Le Maire propose au Conseil de lancer un marché pour une étude technico-économico-juridique d'une unité de valorisation énergétique de la ressource bois, avec proposition de SDEF en AMO pour rédaction CCTP, analyse offres, et suivi de l'étude.

L'étude permettrait de compléter et affiner le travail de Gwendal VONK avec des précisions sur les volets suivants :

- évaluation plus précise du gisement
- les coûts d'infrastructures (hangars, broyeur, unités de gazéification, réseaux de chaleur) et de fonctionnement (salaires, pièces d'usure, carburants...)
- le recensement des clients pour la chaleur
- les modalités technique d'exploitation (en régie, DSP, etc...)

Ainsi que sur le portage juridique du projet :

Mairie ?

Mairie + SDEF ?

Société de Projet : Mairie, SDEF, EDF, Ouessantins... ?

Le marché d'étude serait divisé en 3 parties :

Partie 1 : Infrastructures et préparation bois (hangars, broyeurs, sortie statut déchets)

Partie 2 : Unité de gazéification et réseaux de chaleur

Partie 3 : Etude Juridique portage du projet

Financement : 35 000 €HT (estimation)

Le SDEF se positionne en tant qu'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la rédaction du cahier des charges et le suivi de l'étude.

La recherche de subvention ainsi que le financement de l'étude est assuré par la Mairie.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses € HT		Recettes	
Etude technico-économique et juridique	35 000.00	Contrat région (40%)	14 000.00
		EDF SEI (20 %)	7 000.00
		Département (20%)	7 000.00
		Commune (20%)	7 000.00
Total	35 000.00	Total	35 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (une voix contre, Mickaël GRÜNWEISER) autorise le Maire à lancer l'étude en recherchant un prestataire et à rechercher les financements selon le plan de financement prévisionnel.

Au cours de la présentation, diverses questions sont posées sur les cendres résiduelles, sur le potentiel de matière utilisable et sur sa qualité (bois traité), sur le choix de l'emplacement et les diverses contraintes...

Mickaël GRÜNWEISER exprime son opposition en arguant que ce système lui paraît compliqué et que l'on pourrait déjà travailler sur la réduction des volumes. Il pense qu'on ne devrait pas dépenser autant d'argent dans les études. Le Maire lui répond que tout le travail présenté aujourd'hui a été fait gratuitement par le SDEF.

La majorité des membres du conseil pense qu'une étude plus précise permettra de prendre une décision en connaissance de cause.

II° Décision modificative budget 2020 de la commune

DM n° 1 section de fonctionnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants, vu la délibération du 31 juillet 2020 approuvant le budget primitif 2020 de la Commune, considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, afin de tenir compte de l'annulation de certains loyers dans le cadre du soutien aux entreprises durant la crise sanitaire, et également pour rectifier une erreur d'imputation (art. 775) le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative telle que décrite dans le tableau ci-dessous :**

Chap. / article	Objet	Montant €
67 / 678	Charges exceptionnelles	+ 8 000
65 / 6531	Indemnités élus	- 7 000
65 / 65548	Autres contributions	- 1 000
752	Loyers	+ 1 080
775	Prod. Cession immobilisations	- 1 080
Solde		0

III° - Aménagements espaces naturels : contrat de maîtrise d'oeuvre

Ouessant / projet d'aménagement d'espaces naturels

Le projet a été présenté et adopté lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20 février 2019 et en réunion publique. Le plan de financement a été approuvé par une délibération du 5 octobre 2019.

Le montant prévisionnel des dépenses est de 240 850 € HT. Les financements seront assurés par la Région, l'Etat et le département.

Les travaux se feront en deux temps :

- 1e phase : secteurs de Pern, Calgrach et Pen Ar Roch
- 2e phase : secteurs de Cadoran, Arlan, Porz Doun.

Engagée depuis l'été 2018 avec l'appui du PNRA, l'étude a déjà permis de valider un principe d'aménagement paysager de différentes pointes de l'île, ceci dans le cadre de la mission confiée par le PNRA au « Cabinet Atelier Lieu Dit ». A noter que cette mission de conception prévoit notamment la réalisation d'un permis d'aménager (contrat passé par le PNRA en date de juillet 2018).

Dans ce cadre, avec l'appui de la SAFI (Assistant à Maitrise d'Ouvrage), un contrat de maitrise d'œuvre a été négocié avec le cabinet de paysagistes afin de mener le projet à son terme sur la base des études déjà menées et validées. Le maire propose de valider cette proposition du cabinet de paysagiste « Atelier Lieu Dit » représenté par Jacques Querelou.

La mission comprend la mise au point du dossier d'études d'impact au cas par cas, les phases PRO (dossier d'appel d'offres), ACT (consultation des entreprises), DET (phase chantier) pour un montant total de 12 470€HT, décomposé comme suit :

- Mise au point dossier d'études cas par cas en lien avec la SAFI : 580€HT
- PRO : 2610€HT
- ACT : 1160€HT
- DET (en deux phases) : 8120€HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (abstention Emilie TIERSEN) autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet paysagiste « Lieu-Dit » (Paysagiste M. Jacques QUERELOU)

Joël RICHARD demande si un calendrier est prévu dans les diverses missions du contrat. Le Maire répond que s'agissant d'une mission de maitrise d'œuvre le calendrier sera celui des procédures et des travaux. La consigne sera donnée de démarrer au plus vite.

IV° - Hangar agricole attribution des marchés

Les lots 1, 2, 3, 4 peuvent être attribués.

Le lot 5 doit être relancé car le DCE est modifié de manière substantielle pour tenir compte de la construction de l'atelier de transformation du lait.

Lot 1-2-3-4

Pour le lot 1 et le lot 4, seule une offre avait été reçue.

Pour les lots 2 et 3, deux offres avaient été respectivement faites.

- Lot 2 : Lalouer-Boucher et Roussel
- Lot 4 : Batibois et Roine (offre non conforme).

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- D'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

N° LOT - DESIGNATION	NOM ENTREPRISE RETENUE	ESTIMATION MOE	MONTANT ATTRIBUE
LOT 01 - TERRASSEMENT	LE VOURC'H ASSOCIES 29450 SIZUN	90 000,00 € HT	55 674,25 € HT
LOT 2 - GROS-OEUVRE	ROUSSEL 29810 PLOUARZEL	106 000,00 € HT	121 037,97 € HT
LOT 3 - CHARPENTE	BATIBOIS PEN AR BED 29420 PLOUENAN	99 000,00 € HT	126 170,24 € HT
LOT 4 – COUVERTURE (°)	L'HOSTIS 29290 TROUERGAT	39 000,00 € HT	35 840,49 € HT
TOTAL		334 000 € HT	338 722,95 € HT

(°) 2 pans

Le lot 5 menuiseries extérieures sera relancé car la laiterie nécessite des portes et fenêtres en plus.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues pour les lots 1,2,3,4 et autorise le Maire à relancer l'offre pour le lot 5 (menuiseries extérieures).

(°) 2 pans

Sur le calendrier, le Maire précise que l'objectif est de lancer au plus vite les travaux de terrassement. Jean GOUZIEEN précise que le raccordement électrique a été fait. Pour l'eau, les employés de la voirie ont trouvé l'installation qui avait été faite dans les années 80 au moment où devait être implanté un lotissement. Le branchement sera fait par VEOLIA.

Alex Le MITH demande pourquoi l'offre de ROINE n'était pas conforme. Le Maire répond que le procédé proposé n'était pas conforme au cahier des charges.

V° Projet de laiterie, plan de financement

Eléments de contexte

La commune est en train d'aider deux agriculteurs à s'installer sur l'île. Pour cela, elle leur loue des terres et a lancé la construction d'un hangar agricole (deux bâtiments).

Les deux agriculteurs auront respectivement un élevage de brebis laitières (race Manech du Pays Basque) et de vaches jersiaises.

Un cahier des charges a été établi pour garantir une agriculture basée sur le développement local et durable. Les deux élevages seront certifiés agriculture biologique.

Dans le respect de ces objectifs, les agriculteurs veulent développer un circuit court sur l'île et fabriquer eux-mêmes leurs produits issus de la transformation du lait.

Objectifs

Le Maire rappelle qu'il a été décidé d'un commun accord avec les agriculteurs d'installer la laiterie et l'atelier de transformation, aux normes en vigueur, dans l'un des deux hangars devant être construits.

L'ARS et la DDTM ont donné un accord de principe dans la mesure où le bâtiment sera raccordé à l'assainissement collectif.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SAFI et un maître d'œuvre a été désigné (cabinet d'architectes GAA – Guillaume APPRIOU) dans la prolongation de leur mission sur la construction des hangars.

Outre le lait, les agriculteurs souhaitent développer les productions suivantes : fromage, crème, yaourts, beurre, glaces...

M. et Mme. RICHAUD qui sont déjà exploitants en agriculture biologique fabriquent déjà des produits laitiers avec des vaches jersiaises. En voici le descriptif ci-dessous :



Yaourts (au kg)



Yaourts (400 gr.)



Yaourts écrémés



Crème



Fromage type Morbier



Fromage type Mozza



Tomme



Fromage type Raclette



Lait cru



Beurre salé

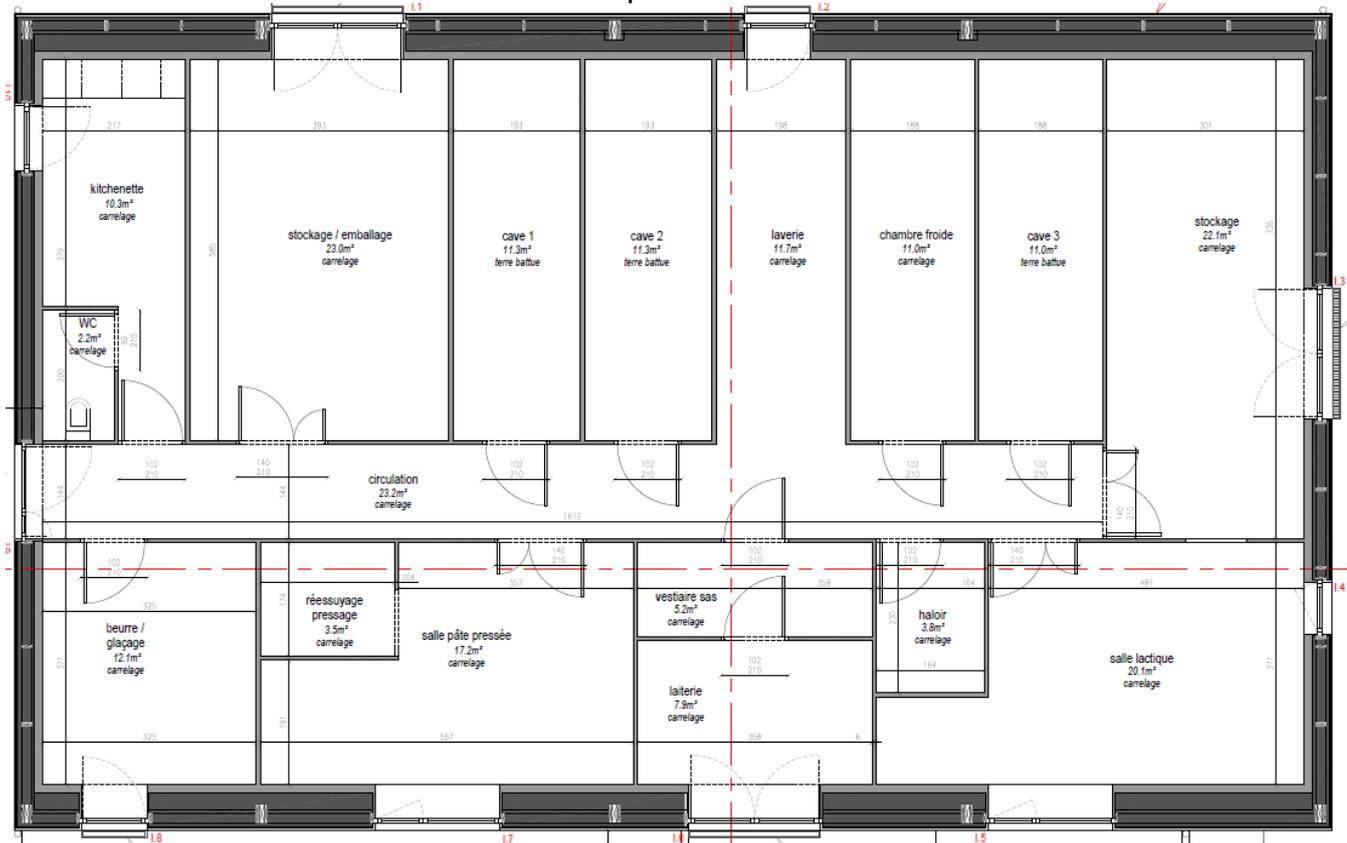
Descriptif sommaire

- 1 salle de fabrication d'environ (tomme/Produit frais(yaourt/beurre)) "vache"
- 1 salle de fabrication (lactique/tomme pressée) "brebis"
- 1 laverie stockage
- 1 séchoir pour les lactiques
- 1 affinoir pour les lactiques
- 1 cave d'environ pour les tommes pressées
- 1 étuve

- 1 chambre froide
- 1 salle de stockage emballage palette
- 1 laiterie pour mettre les 2 tanks à lait
- Cloisons de type « panneaux sandwichs »

Les panneaux de 30 mm d'épaisseur s'emploient pour le doublage des murs et des plafonds (propreté).

- Menuiseries intérieures et extérieures de qualité sanitaire



Nature et montant des travaux

Nature des travaux	Montant HT
Plomberie -VMC	10 500.00
Electricité - chauffage	23 000.00
Cloisons et portes hygiène – Faux plafonds	98 000.00
Revêtements de sol	35 000.00
TOTAL Travaux	166 500.00

Coût total de l'opération

<i>valeur septembre 2020</i>	
Tâches	
Diagnostics	1 500,00 €
diagnostics divers	1 500,00 €
Etudes et honoraires	16 500,00 €
Maîtrise d'œuvre pour la laiterie (mission ESQ + AVP + PRO + ACT + DET + AOR)	8 000,00 €
AMO	2 500,00 €
Contrôle technique	2 500,00 €
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	2 500,00 €
Taxes, frais divers	1 000,00 €
Travaux y compris facteur insulaire de 40%	171 500,00 €
Travaux bâtiment	166 500,00 €
Raccordement (Elec, AEP, EU, EP)	5 000,00 €
Aléas travaux 6%	10 300,00 €
Révisions et actualisation des prix 3%	5 000,00 €
Total en €HT	204 800,00 €
TVA (20%)	40 960,00 €
Total en €TTC	245 760,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de laiterie et autorise le Maire à déposer le permis modificatif et à lancer les appels d'offres.

Plan de financement de la laiterie (demande de subvention au titre de la DSIL)

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat <input type="checkbox"/> D.S.I.L.	220 887.50	40 %	88 355.00
Région			
Département			
Autres financements publics			
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)			
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	132 532.50	60%	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	220 887.50	100%	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de laboratoire de transformation des produits laitiers et sollicite une subvention de l'état au titre de la DSIL Laiterie provisoire

L'atelier de transformation du lait ne sera pas prêt pour le printemps prochain. Or, pour les deux éleveurs débutera la période de lactation. Il leur faudra donc dès cette période pouvoir transformer le lait.

Une solution provisoire est donc actuellement recherchée (conteneurs, camion), sachant que Joël LE PERSON dispose d'un local aux normes sanitaires qu'il est prêt à mettre à disposition de Charlène CREAC'H.

Joël RICHARD demande quand les éleveurs arrivent sur l'île et où ils seront logés. Dominique MOIGNE lui répond que les animaux doivent arriver le mois prochain. Thomas et Marie RICHAUD viendront seuls au début. L'installation de la famille se fera en début d'année 2021. Ils ont trouvé une maison à louer chez un particulier en attendant de pouvoir louer le logement qui leur a été attribué (ex. maison Bon).

Calendrier de réalisation prévisionnel de la laiterie :

- Courant octobre dépôt du permis de construire modificatif intégrant la laiterie. (5 mois de délai d'instruction).
- Septembre à fin novembre 2020 : mise au point du dossier d'appel d'offres, consultation des entreprises pour la partie laiterie : (concerne les lots 05, 09, 10 et 13, les autres lots feront l'objet d'adaptations avec les entreprises ayant répondu à la consultation initiale).
- Notification des marchés en décembre 2020 valant démarrage de la préparation de chantier.
- Réalisation des travaux suivant planning de réalisation du hangar de mars à juillet 2021.
- Mise en service à l'été 2021.

- Mission SAFI avenant N° 3

Une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) jusqu'à la notification des marchés de travaux a été confiée à la SAFI en date du 25/09/2018 pour un montant forfaitaire de 5475,00 €HT.

Un avenant n° 1 a été passé en date du 13/07/2019 pour l'assistance à la préparation et au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la désignation future d'un opérateur "photovoltaïque", pour un montant forfaitaire de 195,00 € HT.

Un avenant n°2 a été passé en juin 2020 pour la prise en compte de la consultation travaux sur le lot photovoltaïque (engagé en accompagnement par le SDEF via une convention avec la commune), mission complémentaire de 630€HT.

AVENANT N° 3

Le présent avenant n° 3 concerne la prise en compte d'honoraires supplémentaires portant sur une mission complémentaire compte tenu de la décision d'intégrer la laiterie nécessaire aux activités agricoles au sein du hangar, pour un montant forfaitaire de 1500,00 € HT.

Cette mission complémentaire, porte sur la mise au point du DCE en relation avec l'Architecte, préparation de la consultation (AAPC, Règlement, trames de marché), coordination avec les intervenants, lancement de la consultation sur la plateforme de la mairie, ouverture, suivi de l'analyse des candidatures et offres (par le maître d'œuvre), préparation du PV de décision sur la base du rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre, l'assistance à la mise au point du marché en vue de sa notification par la mairie.

En conséquence, la rémunération de l'Assistant à Maitrise d'ouvrage après avenant n° 3 est la suivante :

Rémunération initiale	Rémunération après avenant n°1 et 2	Rémunération après avenant n°3
5475,00 € HT	6300.00 € HT	7800,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 avec la SAFI dans le cadre de l'intégration de la laiterie au hangar agricole, pour un montant de 1 500 € HT.

VI° Atelier artisanal – lot photovoltaïque

Une seule offre a été reçue.

Il s'agit d'une pose de panneaux photovoltaïques en intégration.

Il s'agit d'une pose de panneaux photovoltaïques en intégration.

Puissance installée de 31.62 kWc - Production de 36 300 kWh/an

Une seule offre a été reçue, de l'entreprise Entech avec une offre de base et des prestations supplémentaires éventuelles

VU le rapport d'analyse des offres établi le 14/10/2020 de la consultation du lot 13 Photovoltaïque du 30/07/2020 pour la reconversion d'un bâtiment artisanal

Lot - Désignation	Nom entreprise retenue	Estimation MOE HT	Offre HT retenue	
Lot n° 13 - Photovoltaïque	ENTECH 29000 QUIMPER	72 680,00 €	Offre variante PSE :	57 086,47 €
			- PSE 1 - Tranchée depuis les onduleurs vers le point de livraison	6 353,89 €
			- PSE 4 - Extension de garantie à 20 ans	3 068,00 €
TOTAL				66 508,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte d'engagement avec la société Entech pour un montant total de 66 508,36 € (intégrant les PSE)

Le SDEF recommande de retenir l'offre variante de l'entreprise Entech avec les PSE N°1 & 2 (tranchée depuis les onduleurs vers le point de livraison + extension de garantie à 20 ans)

Le Maire précise que l'installation sera similaire à celle qui a déjà été mise en place sur les ateliers techniques à la caserne.

VII° Site d'exception (programme tourisme Région)

Contexte

La Région Bretagne a lancé depuis 2 ans le dispositif Site d'Exception Naturel et Culturel dont l'objectif est d'améliorer les infrastructures et les services dédiés à l'accueil des visiteurs, à chaque étape de leur parcours : transport, hébergement, restauration, activité, etc. L'association des Îles du Ponant qui avait travaillé sur la destination touristique « Univers des Îles » avec la Région Bretagne a proposé et soutenu la candidature de certaines îles. Dans un premier temps ce sont Bréhat et Belle-Île qui ont bénéficié de ce dispositif. C'est maintenant Ouessant qui intègre les « sites d'exception ».

Ouessant bénéficie de ce programme pour la mise en place d'un plan d'actions de trois ans portant à la fois sur du fonctionnement et de l'investissement. Une équipe d'ingénierie comprenant l'Office de tourisme, la Commune d'Ouessant, la Région, le Département, le Parc Naturel Régional d'Armorique, l'AIP, le GIP Brest Terres Océanes et Finistère 360° mène ce projet collégialement.

Dans le cadre du dispositif Site d'Exception pour lequel l'île d'Ouessant a été sélectionnée, l'Office de Tourisme et les acteurs locaux ont élaboré des axes d'améliorations et d'actions pour les 3 années à venir :

1. Une étude quantitative et qualitative du parcours client permettant de renforcer le positionnement de l'île d'Ouessant en tant que destination touristique en adéquation avec la dynamique actuelle
2. Optimiser ce parcours client notamment par la création et/ou l'amélioration de l'information, service et de la signalétique.

Objectif de la mission

Pendant ces dernières années, l'office de tourisme de l'île d'Ouessant à travers notamment la mise en place d'un questionnaire de satisfaction a recensé auprès des visiteurs un manque important de signalétique et de lieux de pause sur le territoire. En effet nous constatons une quasi absence de ces derniers ainsi qu'une disparité de panneaux de signalétique sur toute l'île. En outre cette dernière est rarement pensée en termes d'intégration paysagère et n'est pas adapté à un accueil touristique optimal sur l'île. Une approche artistique pourra également être mise en œuvre tout en respectant cette intégration paysagère.

Ce schéma de signalétique (fléchage, interprétation, lieux de pause) doit être un outil au service des visiteurs en cohérence avec l'esprit du lieu. Il doit permettre de proposer un juste compromis entre la préservation d'un territoire et d'espaces naturels à forte valeur paysagères et la nécessité d'informations à destination du public tout en incluant l'adhésion de la population à ce projet. Ce dernier point pourra se matérialiser au travers d'ateliers participatifs lors de la phase de conception.

Ce schéma de signalétique global devra s'intégrer dans le paysage et permettre aux visiteurs de vivre une expérience fluide et enthousiasmante. Dans ses préconisations, le bureau d'études tiendra compte des aspects de lisibilité, de visibilité mais également de pérennité, d'entretien, de coûts d'acquisition et de pose. Une attention sera également portée à la filière de recyclage et le bilan carbone, notamment pour le cas échéant d'utilisation de matériaux composites

Cette étude devra être élaborée de concert avec les différents acteurs du territoire (Office de Tourisme, Commune, Département, PNRA, Région, Architecte des Bâtiments de France, Conservatoire du littoral, AIP).

Ce schéma sera conçu comme un outil d'information et d'aide à la décision, et il constituera pour l'office de tourisme, la commune et leurs partenaires un document de référence pour la mise en place de mobiliers de signalétique et la création de lieux de pause.

Définition / Détail de la mission

L'étude comprendra une seule tranche ferme mais se décomposera en plusieurs phases :

1. Une étude bibliographique sera faite à partir des éléments fournis par la Commune de l'île d'Ouessant, l'Office de Tourisme, le PNRA, le Conservatoire du Littoral sur les éléments de signalétiques touristiques (d'orientation et d'interprétation). Une cartographie de l'ensemble des points d'intérêts retenus par la Commune, l'Office de Tourisme et le PNRA est demandée.

2. Une étude de terrain pour consolider ces éléments et travailler leur intégration paysagère.

3. Une dernière phase de conseil sur le type de signalétique à envisager : matériaux, taille, forme, type de pose, etc, en fonction de l'intégration paysagère, de l'utilisation de ressources locales, environnement climatique... Une attention sera également portée sur la possibilité de faire des mises à jour, des modifications ou adaptations de la signalétique une fois qu'elle a été mise en place.

4. Réalisation du cahier des charges

La rédaction du cahier des charges de réalisation/fabrication du schéma de signalétique pour lancer le marché de fabrication : livrable attendu pour le 31 août 2021 maximum.

Une modélisation 3D de chaque type de signalétique proposé est demandée.

Critères de sélection

Sélection des candidatures en fonction des références, des moyens, d'une expérience insulaire

Sélection des offres :

- Qualité technique (sur la base d'analyse du mémoire) 40%
- Prise en compte de l'insularité 30%
- Prix 30%

Coût prévisionnel : 90 000 €

Financement : Région 70% / Département 10%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à déposer le dossier auprès de la Région dans le cadre du dispositif « sites d'exception » et à solliciter les financements auprès de la Région (70 % sur 90 000 € HT) et du département (10 % sur 90 000 e HT)

Dans le cadre du débat, Alex LE MITH fait valoir qu'effectivement l'absence ou le manque de signalisation crée un certain stress chez les visiteurs. Marie Noëlle MINIOU et Dominique MOIGNE qui ont suivi la préparation du dossier avec l'office du Tourisme font valoir qu'il faut certes améliorer la signalétique mais en étant vigilant sur leur caractère qui doit rester « discret » et s'intégrer au mieux dans les paysages qui doivent rester naturels. Dominique MOIGNE explique également que ces travaux doivent prendre en compte les aménagements des espaces naturels sur lesquels la Commune travaille.

Joël RICHARD regrette le nombre de véhicules croissants sur l'île, phénomène encore amplifié par les locations de voitures en forte augmentation. Selon Mickaël GRÜNWEISER, une centaine de voitures sont arrivées sur l'île (contre une cinquantaine d'épaves ramenées sur le continent...).

VIII° Logement de La Poste

Un appel d'offres pour passer les marchés en procédure adaptée a été lancé. Il y a 14 lots à attribuer. La date limite de remise des offres était fixée au 22 septembre 2020.

Certains lots étaient infructueux, (nettoyage, peinture, gros œuvre...) d'autres peuvent être attribués mais d'autres doivent faire l'objet d'une analyse, de questions et / ou négociations.

Lot 1 Désamiantage : l'entreprise qui a répondu est en liquidation judiciaire. Une négociation directe a été engagée avec l'entreprise Valgo (qui est déjà retenue pour les ateliers artisanaux) L'offre sera remise jeudi 29 octobre.

Le lot gros œuvre était infructueux (aucune offre remise). Lalouer boucher et Roussel doivent remettre une offre lundi

Couverture (vélux) l'intervention sur toiture amiantée nécessite un agrément. L'entreprise Roussel doit avoir cet agrément prochainement.

Rénovation de deux logements - Ouessant RECAPITULATIF DES OFFRES - MONTANTS HT (20/10/20)		
	ESTIMATION	OFFRE PROPOSEE
LOT 1 - DESAMIANTAGE	15 000,00 €	
lot relancé		15 000,00 €
LOT 2 - GROS-OEUVRE / DEMOLITION	31 300,00 €	
LALOUEUR BOUCHER		37 481,95 €
LOT 3 - CHARPENTE	9 500,00 €	
MENUISERIE STEPHAN		9 080,00 €
LOT 4 - COUVERTURE	2 900,00 €	
ROUSSEL		6 556,74 €
LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES	14 500,00 €	
MENUISERIE STEPHAN		12 510,00 €
LOT 6 - MENUISERIE INTERIEURE	7 600,00 €	
MENUISERIE STEPHAN		8 255,53 €
LOT 7 - CLOISONS SECHES - DOUBLAGE	40 500,00 €	
MENUISERIE STEPHAN		41 259,14 €
LOT 8 - PLOMBERIE - VMC	15 100,00 €	
PULSAT		15 198,00 €
LOT 9 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	11 200,00 €	
PULSAT		12 194,22 €
LOT 10 - REVETEMENTS DE SOLS	12 600,00 €	
AUBREE CARRELAGE		13 246,56 €
LOT 11 - PEINTURE	21 000,00 €	
LE BRAS		13 770,00 €
LOT 12 - ESCALIER	8 500,00 €	
MENUISERIE STEPHAN		7 980,00 €
LOT 13 - SERRURERIE	5 300,00 €	
MENUISERIE STEPHAN		6 720,00 €
LOT 14 - NETTOYAGE	600,00 €	
SEVEL SERVICES		1 172,00 €
TOTAL HT	195 600,00 €	200 424,14 €

4824,14

Le Maire propose d'attendre l'analyse complète des offres pour délibérer. (Prochain conseil municipal)

IX° Projet de verger Erwann GONTHARET : prêt à usage

M. Erwann GONTHARET avait sollicité la Commune en urgence l'octroi d'une parcelle pour y planter des pommiers. Ce morceau de terrain est situé entre la déchèterie et l'aérodrome. Dominique MOIGNE et Jean GOUZIE ont été sur place avec l'intéressé et lui ont montré l'endroit précis qu'il pouvait utiliser.

Il s'agit d'un carré de 100m sur 100 au sud de l'aérodrome.

Afin de tenir compte d'un usage potentiel futur de ce terrain, il est proposé d'établir ce qu'on appelle un « prêt d'usage » qui permet de déroger aux baux ruraux. En effet, les terrains concernés, (ancienne piste de l'aérodrome) proches de la déchèterie et de l'aérodrome n'avaient pas une vocation agricole. La Commune peut en avoir besoin dans les années à venir pour d'autres usages (agrandissement de la déchèterie, lieu de stockage, installations aéronautiques...).

C'est pourquoi le prêt à usage, renouvelable par tacite reconduction préserve les droits de la Commune tout en permettant à M. GONTHARET de lancer son activité.

Le prêt d'usage est consenti à titre gratuit.

Propositions :

- prêt d'usage gratuit, 1 an renouvelable par tacite reconduction avec résiliation par lettre recommandée avec AR avec 1 préavis de 6 mois
- bornage du terrain 100mx100m (1ha) avec bande de 3m à laisser libre du côté Sud pour un projet communal ultérieur
- haie naturelle autorisée (ajoncs-saules)
- défrichement autorisé sauf les saules de plus de 3m
- obligation de n'utiliser aucuns produits phytosanitaires et de faire des cultures respectueuses de l'environnement
- seules plantations autorisées : arbres fruitiers
- interdiction de céder ou sous-louer les terrains
- seule activité annexe consentie : installation de 2 ruches pour polliniser
- obligation d'assurer les biens en qualité d'occupant
- autorisation d'utiliser le lavoir pour arroser

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de prêt à usage à titre gratuit avec M. GONTHARET, selon les conditions fixées dans la présente délibération.

Alex LE MITH demande que l'on vérifie qu'il n'emploie aucun produit phytosanitaire.

Départ d'Emilie TIERSEN, 16h30, procuration donnée à Inès ORLACH.

X° Bail Vincent PICHON

Par une délibération du 29 février 2020, le Conseil Municipal avait consenti un bail d'occupation précaire pour une durée d'un an renouvelable.

Il conviendra de revoir la situation suite à l'achat du terrain par la Commune.

XI° Projets pour tendre vers le « zéro déchets »

Présentation faite par Dominique MOIGNE, adjointe à l'environnement.

- Compostage

Proposition d'achat de composteurs de 394 L + guide + seau + grille anti rongeurs + harpon (transport jusqu'à Brest compris) : 58.47 € HT + 11.69 € TVA 20% soit un total de 70.16 € TTC

- proposition de prise en charge de 50% par la commune
- information de la population et distribution de bons de commande (après une 1ère info 12 personnes intéressées)
- formation d'un "maître composteur" proposé au personnel de la déchetterie

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce projet d'achat de composteurs au prix de 70.16 € et leur revente à moitié prix aux usagers du service de collecte et de traitement des déchets.

Joël RICHARD signale que les composteurs sont réputés attirer les rats.

Dominique MOIGNE répond que si le compostage est bien fait cela devrait limiter la prolifération. De plus les composteurs sont équipés de grilles anti rongeurs. Un agent volontaire de la Commune sera formé pour conseiller les usagers.

- Collecte des jouets

Ti Jouets est une association qui accompagne au sein d'un chantier d'insertion, un public en situation de précarité dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle, grâce à son activité de réemploi de jeux et jouets issus de dons.

Cette activité vise à réduire les déchets et éviter la surproduction en offrant une opportunité de vie nouvelle aux jouets et aux livres pour enfants voués à être abandonnés voire jetés.

Ce projet s'inscrit dans une démarche toute à la fois responsable et environnementale (réemploi), solidaire (accessible à tous), et humaine (insertion sociale et professionnelle).

Une réunion avec les parents, les enseignants et les assistantes maternelles est prévue le 4 novembre à la Mairie pour organiser une collecte en janvier.

Une convention sera alors à signer avec l'association Ti Jouets.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec l'association « Ti Jouets »

- Collecte des bouchons

A l'initiative d'Ingrid Emonet, un contact a été pris avec l'association Les Bouchons d'Amour qui récupère les bouchons et les vend à un recycleur. En 2019, l'association a ainsi récupéré la somme de 12 500 € qu'elle a reversée à Handi'chiens, association qui éduque des chiens pour les personnes à mobilité réduite

Deux containers pour les bouchons sont installés dans l'entrée de la mairie où se trouve déjà un point de collecte pour les piles, ampoules, cartouches d'encre.

Ingrid a installé 2 autres containers près des toilettes publiques devant le collège.

Les **bouchons acceptés** sont les bouchons en plastique des bouteilles de boisson (eau, lait, jus de fruit, compote) en enlevant le fer, carton, papier qu'ils peuvent contenir.

Les **bouchons refusés** sont ceux qui ne proviennent pas de bouteilles de boisson (produits chimiques, ménagers, cosmétiques, médicaments) et ne sont pas en plastique ou en vrai liège.

Merci à Ingrid (contact 06 35 45 97 44) pour cette démarche qui permet à tous de faire un geste simple et solidaire tout en valorisant nos déchets en réduisant le coût du transport vers le continent

- Propreté du cimetière

Depuis le déconfinement, le cimetière a été régulièrement nettoyé par l'équipe d'entretien des espaces verts avec la désherbeuse thermique.

Les dépôts derrière le mur Sud du cimetière ont été enlevés par l'équipe de la voirie. Des bacs ont été installés par le personnel de la déchetterie à 3 endroits, ce qui permet le tri des biodéchets, des OM et des emballages recyclables.

Avec la participation des équipes communales et de tous les ouessantins le cimetière restera propre toute l'année.

Dominique MOIGNE se félicite du travail fourni par les agents municipaux.

XII° Horaires déchèterie et tournée OM

- Horaires déchèterie

Afin de permettre aux agents de mieux s'occuper de la gestion de la déchèterie, il est proposé une modification des horaires. Actuellement, elle est ouverte tous les jours matin et après-midi sauf le mardi (fermeture au public) et le samedi (ouverture l'après-midi). La proposition de Dominique MOIGNE, adjointe à l'environnement est de l'ouvrir uniquement les après-midis du lundi au samedi de 13 h à 17h. (à compter du 2 novembre)

Les professionnels, en dehors de ces horaires pourront y accéder sur rendez-vous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces nouveaux horaires d'ouverture.

- Tournées OM

A compter du 2 novembre, Dominique MOIGNE propose durant la basse-saison d'instaurer un système de deux tournées :

- le lundi pour les OM dans toute l'île
 - le jeudi pour le tri sélectif (poubelles jaunes) dans toute l'île.
- Pour les commerces du bourg, il y aura des ramassages particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette nouvelle organisation des tournées à compter du 2 novembre et pour la durée de la basse saison touristique.

XIII° Désignation représentant de la Commune au Conseil d'Administration de la SODEFI et vente des actions.

- Désignation représentant de la Commune au Conseil d'Administration de la SODEFI

Suite aux élections municipales, le Conseil doit désigner son représentant au conseil d'administration de la SAEM SODEFI dont elle est toujours actionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Denis PALLUEL Maire d'Ouessant comme représentant de la Commune au conseil d'administration de la SAEM SODEFI.

La SAEM Sodefi est une société d'économie mixte créée par le département du Finistère pour gérer les installations de Port La Forêt. Depuis 2020 après une fusion-absorption entre la SAEM SODEFI et la SEM Finist'Air, la SEM Finist'Air est devenue la SAS Finist'Air, filiale à 100% détenue par la SAEM SODEFI.

Jusqu'à la loi NOTRe l'activité de transport aérien entre Brest et Ouessant se faisait dans le cadre d'une Délégation de Service Public avec le Conseil Départemental.

Depuis 2020, la compétence a été reprise par la Région qui a signé une nouvelle DSP et confié la ligne à la société W3 qui a racheté la SAS Finist'Air. Par une délibération du 14 décembre 2019, la Commune d'Ouessant a donné son accord pour la revente des actions du département à cette société.

Mais la Commune reste actionnaire (très minoritaire) de la SAEM SODEFI (0.07% du capital).

Conserver ces actions n'a plus aucun intérêt pour la Commune.

C'est pourquoi le Maire propose de revendre les 6 actions de la Commune ayant une valeur unitaire de 90 €. (540 € au total)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la vente des actions de la SAEM Finist'Air.

Départ Dominique MOIGNE 17 h

XIV° Effacement réseaux Kerlaouen

La question sera vue au prochain conseil

XV° Convention nuitées MAPA

Annulée (délibération à prendre par le CCAS)

XV° Demandes de subvention associations

La commission loisirs-culture présidée par Marie Noëlle MINIOU s'est réunie jeudi soir 23 octobre pour examiner quelques demandes d'associations.

Les demandes et propositions de la Commission seront proposées et votées lors du prochain conseil.

XVI° Vente billard

Le billard avait été acheté à l'époque pour le foyer des jeunes. N'ayant plus d'utilité il a été décidé de le revendre.

En vertu de sa délégation, le Maire a procédé à la vente de ce billard.

Prix : 150 €.

Le conseil municipal donne acte au Maire de cette décision prise en vertu de la délibération du 6 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a donné un certain nombre de délégations au Maire conformément à l'article L2122-22, (alinéa 10 « De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros »)

Mickaël GRÜNWEISER et Fred BERNARD pensent que le prix demandé est trop peu élevé. Marie Noëlle MINIOU répond qu'il correspond aux prix qu'elle a trouvés sur des sites de vente d'occasion.

XVII° Questions diverses

Demande M. David QUANTIN

Le Maire donne lecture d'un courrier de Davis QUANTIN au sujet de son activité de transport
- Recherche d'un hangar ou d'un terrain pour construire un hangar.

Il occupe actuellement le hangar appartenant à M. AVRIL. Mais ce hangar est trop petit pour contenir sa flotte de véhicules. Une demande de CU a été faite pour les terrains mitoyens afin de pouvoir construire un autre hangar mais cela a été refusé par les services de l'Etat. Il se trouve donc confronté à une situation difficile car les véhicules qui restent en plein air sont touchés par la corrosion.

Une solution est recherchée pour essayer de l'aider à trouver un lieu ou un terrain.

- Places réservées sur le « parking des cars ».

Pour des raisons de sécurité il souhaiterait que trois places soient réservées pour le stationnement de ses cars place de l'Eglise, durant la période de saison touristique et à certaines heures.

Il argumente avec des motifs liés à la sécurité et fait remarquer que c'est prévu par la réglementation pour des véhicules de grande dimension comme les cars.

Le Maire répond qu'il a consulté la Préfecture sur ce sujet et qu'il attend une réponse.

Loyer Auberge

En janvier 2020 il avait été prévu d'entamer une discussion avec l'Auberge de Jeunesse pour la revalorisation du loyer suite à l'importante opération de rénovation qui a été entreprise.

Mais en raison de la crise sanitaire, la situation a changé.

L'Auberge comme tous les établissements touristiques a connu un manque à gagner important.

Le Maire propose donc de :

- conserver le même loyer que celui prévu dans la convention (7 700 € / annuel en 2019)

- de faire une réduction de trois mois (un quart) sur ce loyer à l'instar de ce qui a été fait pour les autres loyers professionnels de la Commune pour les entreprises impactées par la crise sanitaire

Le loyer de l'Auberge pour 2020 sera donc de : $7\,700 - 1925 = 5\,775$ €.

Accord du Conseil à l'unanimité

Intervention de Jean GOUZIE

Jean GOUZIE montre au conseil des photos qui témoignent de l'état de dégradation du bout de la digue d'Arland. La mer a effectué un travail de sape et un trou béant s'est creusé. (trou de 8m sur 1,60 m sur la plus grande hauteur.

Il est proposé de solliciter l'avis d'un cabinet d'expertise. Celui qui a diagnostiqué la cale de Lampaul sera sollicité. (Cabinet GINGER - CEBTP)

FIN DU CONSEIL 17H 15